

Procès-verbal n°19 de la Commission des Compétitions de Jeunes

Réunion du :	Jeudi 8 Décembre 2022
À :	14H00 au siège du District
Présidence :	Mr Bernard BARLAGUET
Présents :	Mrs. Denis LASGOUTE. Jean Marie TASTEVIN. Emile HOURS. Jean Pierre RIEU
Excusés :	Mr Stéphane BROC. Patrick URILLON

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal N°18 de la réunion du 1^{er} décembre 2022

COUPE OCCITANIE

COUPE GARD LOZERE U15 et U17

Les 8^{ème} de finale se joueront les 7 et 8 JANVIER 2023.

Le tirage de la Coupe GARD LOZERE a eu lieu ce jeudi 8 décembre 2022 par Mme VERDIER Muriel. Voir site du District ou sur FOOT CLUB

Pas de prolongation et tirs aux buts nécessaires.

COUPE OCCITANIE

Les prochains tours des COUPES OCCITANIES seront organisés par LA LIGUE

- U19 et U17 les 7 et 8 Janvier 2023
- U15 les 20 et 21 Janvier 2023

➤ Pour les équipes qualifiées en COUPE OCCITANIE et COUPE GARD LOZERE ,

- ✚ COUPE GARD LOZERE (U17 D1) rencontres seront reprogrammées le samedi 28/01/2023
- ✚ COUPE GARD LOZERE (U17 D2), rencontres seront reprogrammées le mercredi 11/01/2023
- ✚ COUPE GARD LOZERE (U15 D1/D2), rencontres seront reprogrammées le Dimanche 29/01/2023

MODIFICATIONS DES RENCONTRES

Les rencontres non jouées des 3 et 4 décembre ont été reportées (voir le site du District ou foot club). Les rencontres non programmées à ce jour, sont en attente de décision devant la Commission des Statuts et Règlements.

U16/U17 D2 POULE B

US BOUILLARGUES/BAGNOLS PONT 2 du 14.12.2022 aura lieu le samedi 7 Janvier 2023 à 15H00 sur les installations de BOUILLARGUES. (accord des deux clubs , accord de la Commission, équipes non concernées pour les Coupes).

U16/U17 D2 POULE A

FC PAYS VIGAN/VEZENOBRES CRUVIERS du 11.12.2022 aura lieu le samedi 10.12.2022 à 12H00 sur les installations du VIGAN (accord des deux clubs).



U14/U15 D1 POULE A

BEUCAIRE ST 30/POULX du 11.12.2022 est inversée. **La rencontre aura lieu sur les installations de POULX à 11h00 (accord des deux clubs).**

U14/U15 D1 POULE B

AS SAINT PRIVAT DES VIEUX MONS/ES SAINT JEAN DU PIN du 18.12.2022 **aura lieu le 17.12.2022 sur les installations de SAINT PRIVAT DES VIEUX (accord des deux clubs).**

U14/U15 D3 POULE A

SAINT HIPPOLYTE DU FORT/FOOT TERRE DE CAMARGUE du 11.12.2022 **aura lieu le samedi 10.12.2022 à 15H00 sur les installations de SAINT HIPPOLYTE (accord des deux clubs)**

SAINT HIPPOLYTE DU FORT/US TREFLE 2 du 18.12.2022 **aura lieu le mercredi 14.12.2022 à 15H30 sur les installations de SAINT HIPPOLYTE (accord des deux clubs).**

SO AIMARGUES/SC ANDUZE du 14.12.2022 **aura lieu le dimanche 8.01.2023 à 10h00 sur les installations d'AIMARGUES. (accord des deux clubs et de la Commission, équipes non concernées pour les Coupes).**

OC BELLEGARDE/N. LASSALIEN 2 du 18.12.2022 **aura lieu le mercredi 14.12.2022 à 16H00 sur les installations de BELLEGARDE (accord des deux clubs).**

HOMOLOGATION (retour Commission Discipline et CSR)

- **RETOUR CSR**

U16/U17 D2 POULE B

US GARONS/PAYS D UZES 2 du 20.11.2022

Match perdu par pénalité à l'US GARTONS pour en reporter le bénéfice à ES PAYS D UZES.

U14/U15 D2 POULE A

N. GAZELEC/N. SOLEIL LEVANT du 20.11.2022.

La Commission dit match à Homologuer en son résultat.

INFORMATIONS CLUBS

ESM MARGUERITES 514961

Le club nous informe que la catégorie U17 D2 POULE B **jouera ses rencontres à domicile sur le terrain synthétique jusqu'à la fin de la saison.**

US VESTRIC 515549

Le club nous informe que la catégorie U15 D3 POULE A **jouera ses rencontres à domicile sur le terrain d'AUBORD pendant 1 mois.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT

B. BARLAGUET

LE SECRETAIRE DE SEANCE

JP RIEU

